

COMMUNIQUÉ

À la morosité ambiante créée par la crise financière Internationale, vient s'ajouter la multiplication des passages à l'acte suicidaire.

Notre Association félicite notre Ministre de la Justice de se préoccuper de ce problème majeur le **SUICIDE**.

Pour autant, **Madame DATI**, comme ses prédécesseurs fait fausse route en se reposant sur les médecins pour résoudre l'hécatombe parmi les détenus, mais aussi dans les divers corps constitués et dans la population en général.

En effet, comme le dénonce depuis plus de 17 ans notre Association, il s'agit d'un problème de **Santé Publique** lié à la distribution d'anxiolytiques par des médecins rendus inconscients par une formation « dogmatique » (rapport Zarifian).

Toutefois, grâce aux témoignages reçus depuis les prisons, nous avons remarqué que ces anxiolytiques étaient distribués à profusion, souvent directement, par l'administration pénitentiaire ! L'Etat voudrait se débarrasser de citoyens gênants qu'il ne s'y prendrait autrement...

Les anxiolytiques « **tranquillisants et les somnifères** » de la classe des benzodiazépines et apparentés **favorisent le passage à l'acte suicidaire**.

La dose ne fait pas le poison, et même en faible quantité, ces psychotropes peuvent organiser un suicide, voire favoriser des homicides et autres massacres.

Ces « produits » (**Valium®**, **Xanax®**, **Halcyon®**, **Rohypnol®**, **Lysanxia®**, **Stilnox®**, **Lexomil®**...) **ne doivent en aucun cas être prescrits à des patients suicidaires, dépressifs ou psychotiques...**

Notre Association demande une nouvelle fois au **Ministre de la Santé** le docteur Roselyne Bachelot de faire retirer ces anxiolytiques trop actifs de la prescription courante, et de les faire réserver à des pathologies des plus restreintes.

Georges Alexandre Imbert

Président de l'AAAVAM.

